

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 13 juin 2022 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Présents

| | |
|------------------------|---|
| Etienne Rougeaux | P |
| Virginie Pate | P |
| Alain Bigueur | P |
| Paulette Giancatarino | P |
| Philippe Brochet | P |
| Sandra Hählen | P |
| Stéphane Ramaux | P |
| Jean Marie Truchot | P |
| Jean Baptiste Chevanne | P |
| Christian Vuillet | P |
| Jean Théry | P |

Pour avis technique

| | |
|---------------|---|
| Rémi Gauthier | P |
|---------------|---|

Objet de la réunion

- Note poursuite OPAH / PIG
- Financement des ALSH
- Devenir du verger conservatoire
- Journée du 20 septembre 2022
- Avenant au marché de la STEP
- Questions diverses

1. Note poursuite OPAH

La commission logement s'est réunie le 4 mai dernier et a émis le souhait de poursuivre l'OPAH ou de s'engager sous une forme de politique logement si les partenaires ne souhaitaient pas poursuivre l'OPAH.

Le département et l'Etat sont défavorables à la poursuite de l'OPAH pour les raisons suivantes :

- Le CD a mis en place au 1^{er} janvier un PIG relatif à la rénovation énergétique et souhaite investir en ce sens ;
- L'Etat considère que l'OPAH était destinée à financer des logements à Mont sous Vaudrey et Mouchard et pas dans les autres villages.

Dans le cadre du PIG, le département a fait le choix de financer fortement la rénovation énergétique.

La différence entre le PIG et l'OPAH est essentiellement sur l'éligibilité et la participation moindre sur le maintien à domicile (aides bonifiées et AMO). Le PIG s'adresse uniquement aux personnes modestes et très modestes uniquement.

Cette catégorie représente 62% des foyers du Val d'Amour.

Dans le cadre de ce PIG resteront éligibles :

- La sortie d'insalubrité ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées ;
- La rénovation énergétique.

Les logements « bailleurs » ne seront plus éligibles.

Ce qui est proposé :

Le conseil départemental est favorable pour un conventionnement dans le cadre du PIG et propose de prendre en charge également une permanence par mois. Il sera proposé que la communauté de communes en prenne en charge une seconde.

Le coût annuel est évalué à 20 000€ et comprend :

- Les aides bailleurs ;
- Les dossiers propriétaires occupants qui dépassent les conditions de revenus (3 à 4 par an) ;
- L'AMO sur le maintien à domicile non pris en charge par le PIG ;
- La prise en charge des études préalables pour le compte des communes,

Le coût des permanences n'est pas intégré.

La poursuite du financement des études de faisabilité pour les communes semble intéressante dans la perspective de la fermeture des écoles et de leur réorientation en logements.

Le bureau est favorable à la poursuite d'une politique logement dans le cadre d'un PIG.

Il est dommageable que certains propriétaires n'aient pas profité de l'OPAH pour réhabiliter leur bien.

2. Financement des ALSH

Le fruit de l'histoire fait qu'il y a de grosses différences de prise en charge entre les communes.

L'objectif est de clarifier la situation. Il s'agit avant tout un problème d'équité et de lisibilité à l'échelle des communes concernées.

Il faut se donner des règles qui soient identiques pour toutes les situations.

Le sujet sera repris sur le plan technique avant de revenir devant le bureau.

3. Devenir du verger conservatoire

Ce verger est propriété de la communauté de communes et géré par les Croqueurs de Pommes. Il génère des charges dans la mesure où le bâtiment et la clôture sont régulièrement dégradés.

Le bureau propose de céder la parcelle concernée aux Croqueurs de Pommes par un acte administratif.

4. Journée du 20 septembre 2022

Le 20 septembre prochain le président d'Intercommunalités de France viendra en déplacement sur le Val d'Amour. Il souhaite rencontrer les élus locaux. Il participera à l'inauguration du tiers lieu ainsi qu'à une table ronde sur la thématique de la ruralité en toute fin d'après-midi.

5. Avenant au marché de la STEP

Avenant n°2 pour le **Marché n°2021-01-TX** dont les entreprises du groupement sont DESERTOT/BENTETRUY TP /PETITJEAN

Intitulé du marché :

Construction de la station d'épuration intercommunale de Montbarrey, bassins de stockage et réseaux de transfert de la Vieille Loye et Ounans et travaux d'eau potable - Lot 1 réseau

L'avenant traite l'ajout de 2 prix nouveaux au marché sans incidence financière.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Des imprévus en cours de réalisation du marché ont rendu nécessaire la réalisation de prestations supplémentaires non prévues initialement. Les prix suivants sont intégrés au bordereau des prix unitaires :

| | | | | | |
|-----|--|---|-------|------|-------|
| PS2 | FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS PEHD 100 PN 10 DIAM 180 MM | € | 75,00 | H.T. | le ml |
| PS3 | FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS PEHD 100 PN 10 DIAM 250 MM | € | 95,00 | H.T. | le ml |

Le bureau valide le projet d'avenant à l'unanimité.

6. Divers

Intermarché Mouchard

Les responsables d'Intermarché semblent vouloir relancer le projet sur le secteur de Mouchard.

Groupe Scolaire Mont sous Vaudrey

Certains parents du secteur de La Loye se manifestent contre le projet de groupe scolaire. Le bureau salue les élus de la Loye qui maintiennent leur position et soutient la maire de la commune.

Il y a des objectifs politiques derrière la création d'un groupe scolaire, avec notamment un enjeu sur le territoire sur la question du collège de Mont sous Vaudrey.

Prochaines réunions

Le conseil communautaire du 4 juillet aura lieu à 18H30

Le prochain bureau aura lieu le 11 juillet et sera suivi d'une pause avec une reprise le 22 août

Enfance Jeunesse

Lors de la dernière commission enfance jeunesse, le sujet de la cantine à 1 € a été abordé. Ce dispositif peut permettre à certains enfants de bénéficier d'un repas équilibré. Un tel projet peut amener de nouveaux enfants dans les cantines.

La commission va prochainement retravailler le sujet avant de revenir en bureau.

Autres points

Il est proposé d'établir des conventions d'occupation pour l'utilisation des salles communales (salles des fêtes) pour l'organisation des manifestations intercommunales.

Le président a été interpellé par les radeliers pour savoir si le sujet de la coupure du sentier des Radeliers en forêt de chaux a été réglé. La COLORANDO a lieu demain et la question sera posée.

Commission de présence postale communale : 20 000€ ont été attribués à l'agence postale communale de Ounans. Il a également été demandé que les APC deviennent points colis. Le bureau de poste de Mont sous Vaudrey devrait être refait en 2023.

DSP Eau Assainissement : le dossier va être abordé en conseil d'exploitation ce mardi 14 juin pour un avis sur le sujet du renouvellement de la DSP. Le système de DSP semble bien adapté pour un secteur comme le nôtre. Il est rappelé qu'en fin de procédure, une comparaison doit être réalisée entre DSP et régie directe.

La séance est levée à 20H00

Le Président

Etienne Rougeaux